



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.07.75		01.07.75

1. Dénomination de la fonction Chimiste chef de section/chimiste cheffe de section	Code fonction 2.04.003
--	---------------------------

2. But de la fonction

Organiser et diriger une section du laboratoire cantonal de chimie ou un autre laboratoire. Surveiller et contrôler le travail. Exécuter des analyses spéciales. Assurer la liaison avec les instances intéressées. Commander et contrôler les produits. Effectuer des recherches. Diriger le personnel d'une section ou d'un laboratoire.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la prise de connaissance des directives des supérieurs hiérarchiques;
- l'étude de la législation en la matière et de la littérature scientifique et technique;
- l'examen des renseignements fournis par les collaborateurs;
- la recherche de nouveaux procédés d'analyse et de méthodes nouvelles, les travaux de recherche de laboratoire et la rédaction de textes et rapports scientifiques;
- le travail personnel concernant les analyses délicates en rapport avec la spécialisation, la recherche d'erreurs et leur correction;
- la collaboration active avec les chercheurs dans le cadre d'une spécialisation, par exemple, en chimie alimentaire, toxicologie, radiologie, hormonologie, etc.;
- la justification d'une expérience professionnelle de 2 à 3 ans permettant de garantir la validité des travaux;
- l'organisation et la planification du travail de la section ou du laboratoire et l'élaboration de propositions en rapport avec la spécialité;
- la vérification du fonctionnement des appareils de laboratoire;
- la préparation de substances, le renouvellement des stocks et la prise de mesures urgentes concernant les cas spéciaux;
- la direction du personnel d'exécution;
- l'établissement éventuel d'un budget;
- la comparution éventuelle devant les autorités judiciaires;
- la participation à des groupes de travail, colloques et congrès;
- la formation partielle du personnel et son information, la visite d'installations scientifiques;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	J	A	I	Cl. max. 21
Points	58	13	57	5	59	Total 192